

Douaniers en grève

N°3

Syndicat National des Agents des Douanes CGT
Section du Havre

Le Havre, le 22/02/12

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19/01/12, 150 douaniers (40% des douaniers havrais étaient en grève) ont envahi un comité technique de direction à Rouen. Victimes sans fin d'une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) assassine, ce sont environ 380 emplois douaniers qui sont supprimés chaque année en France, dont environ 10% chaque année pour notre direction ! **Ainsi ce sont 21% des effectifs en Basse Normandie, 24% au Havre et 32% à Rouen qui ont été supprimés depuis 2008 !!**

Nous ne pouvons plus assurer nos missions ! C'est donc le service public douanier de protection des consommateurs (importations de médicaments, de jouets, de contrefaçons, de pièces auto, d'armes, de stupéfiants) qui n'est plus assuré de manière satisfaisante ! De même, alors que la ville du Havre double sa capacité de port de plaisance et que la direction des affaires maritimes centralise toutes ses activités sur Le Havre, notre Directeur (Cheveau) centralise cette activité sur Rouen ! Idem pour les missions fiscales de proximité des professionnels du transport, des débitants de tabac, des contributions indirectes, des courtiers maritimes qui vont devoir aller à Rouen pour effectuer leurs formalités alors que tout est à leur portée aujourd'hui !! Il n'y a plus aucune lisibilité, seule la logique comptable de suppressions d'emplois compte !

L'intersyndicale, à l'issue de cette action du 19/01, a interpellé les députés, sénateurs, maires des grandes villes, préfets, sous-préfets, présidents de départements des 5 départements normands. Ils commencent à nous recevoir et sont stupéfaits de nous entendre évoquer la casse de la douane.

Le Directeur ferme les deux échelons motards de haute et basse Normandie et remet en cause plusieurs brigades et bureaux : fermeture de Dieppe, de Carteret, des échelons motards, brigade de Rouen, centralisation des missions fiscales du Havre vers Rouen au détriment du service public de proximité, etc.

L'avenir même du Sycoscan au Havre est aujourd'hui remis en question ! Les douaniers ne peuvent plus supporter ce mépris, cette casse de l'emploi, ces disparitions de missions.

C'est pourquoi, à l'occasion de la journée européenne de mobilisation du 29/02/12, le SNAD CGT du Havre appelle les douaniers à se réunir devant le centre de commerce international pour rejoindre le mouvement interprofessionnel (10h30). A cette occasion, ils prévoient une action symbolique eu égard au sacrifice



Douaniers en grève

QUAIS Une partie des agents des douanes étaient en grève hier après une première journée de mobilisation contre la suppression des postes dans leur service le 26 janvier dernier. Ils dénoncent la « disparition de services de proximité qui va nuire à la fois aux usagers et à leurs conditions de travail ». Sont particulièrement visés à Bordeaux le service de la jauge maritime qui contrôle les tonnages des bateaux et qui va progressivement être effectuées par des sociétés privées. Les effectifs vont également être réduits au service des recettes locales qui assurent un service de proximité tourné vers les viticulteurs. PHOTO L.B.



La révision générale des politiques publiques (RGPP) est la cible des services des Douanes, elle menace 30 postes. La révision générale des politiques publiques a pour but d'optimiser les interventions de l'Etat dans les services publics, pour cela elle y intègre des notions économistes de productivité et de rentabilité. Or les Douanes craignent les effets de celle-ci par une réduction des effectifs. Trente postes sont appelés à disparaître.



Ce matin, jeudi, à Bordeaux, **des membres des Douanes manifestaient devant les locaux de leur direction régionale.** Les représentants syndicaux, unis dans une intersyndicale, dénoncent l'inclination de la révision à une optimisation des services sans prendre en compte l'évolution du métier. Comme la Douane dépend du comportement des individus qui organisent diverses fraudes, le travail des douaniers ne peut pas s'adapter à l'évolution par des comptes arithmétiques

d'optimisations.

Les Douanes ne sont pas les seules à critiquer les effets sur la forme et sur le fonds de la révision générale des politiques publiques. **Moins d'Etat dans les services au public a des effets négatifs sur les devoirs envers les citoyens,** l'accès aux services pour le public. Le Sénat, au mois de juin dernier, a rendu un rapport après cinq mois d'enquête et d'étude parlementaire, sur les effets de la RGPP. **Les élus du Palais du Luxembourg proposent 49 mesures pour corriger les effets indésirables** de cette révision sur les services des collectivités territoriales mais aussi nationales.

L'Etat manque de précaution quant à la prise en considération de la nécessité des services dévolus aux collectivités territoriales, inversement l'entité peut maintenir des effectifs trop importants sur des missions qui ne sont plus de son ressort, enfin, la même politique appliquée à des actions régaliennes sont diminuées sur les territoires, sous couvert d'économie, les services publics de l'Etat sont trop souvent supprimés, voir diminués sur l'espace des collectivités territoriales.

Sur ce dernier point, les agents des Douanes constatent le désengagement de l'Etat, la justification venant de la RGPP est de faire des économies, les moyens, un calcul de rentabilité, les agents de Douanes sont contre les conséquences de cette forme de calcul qui est la diminution des effectifs.

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées

Compte rendu du CTS-DI qui s'est tenu le jeudi 16/02/2012 à Bordeaux

Second round du Comité Technique: les personnels rejettent le PAE et renvoient le Directeur dans les cordes

Le niveau d'effectifs 2012 et le transfert de la jauge aux affaires maritimes avaient été rejetés à l'unanimité par les OS le 26 janvier dernier. L'application de la nouvelle loi sur le dialogue social (accords de Bercy de 2008) a contraint le DI à convoquer un nouveau comité technique sur ces deux thèmes.

Mais les documents présentés étaient les mêmes et la marge de négociation inexistante.

Les syndicats ont quitté la salle après avoir remis au directeur une pétition qui dénonce les suppressions de poste et que 350 agents ont signé en quatre jours.

Les personnels et leurs représentants ont ensuite fait savoir leur ras le bol devant la direction.

Sur le papier le programme de la journée du 16 février était chargé.

A 09 heures : suite du comité technique du 26 janvier pour examiner les questions non encore débattues et à 11 heures, convocation « en seconde lecture » du comité technique pour réexaminer les questions du niveau d'effectifs 2012 et du transfert de la jauge aux affaires maritimes et de son externalisation programmée, ces deux points ayant été rejetés par les syndicats le 26/01.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité technique du 26 janvier, il nous restait à examiner les sujets suivants:

- approbation du dernier CTP interrégional (juin 2011!);
- la fusion des services OP/CO et VITI dans 4 sites (tables TTS);
- un point d'information sur le document unique.

Et ça démarre mal! Le Président du CT - c'est à dire le DI - veut nous faire approuver les procès verbaux des trois derniers comités techniques paritaires régionaux de Bayonne, Toulouse et Bordeaux alors que ce vote ne figure pas à

l'ordre du jour du comité. En outre, des élus présents évoquent qu'ils ne sont pas habilités à voter sur ce sujet quand leur syndicat n'était pas représenté lors de ces CTP DR.

Après une suspension de séance et devant le refus ferme et unanime des syndicats, le directeur fait machine arrière et consent à reporter l'approbation de l'ensemble des PV lors d'un comité technique ultérieur.

Même s'il n'est pas soumis au vote, le point suivant de la fusion Bureau/service viti sur quatre sites, n'engendre pas non plus l'enthousiasme débordant de la part des OS.

Cette fusion est déjà une réalité pour la structure agenaise où il n'existe plus de service de viticulture à part entière mais un bureau OPCO avec une compétence viticulture placée sous un commandement unique. Le projet du directeur est d'étendre cette fusion à d'autres bureaux de la DI à Cahors, Montauban, Pau et Mont-de-Marsan.

Bien que cette réorganisation n'ait pas eu, pour l'instant, des effets en terme d'effectifs, nous exprimons notre inquiétude face au danger de voir se développer au sein de ces structures une polyvalence généralisée avec les conséquences que l'on connaît déjà en termes de réductions de postes et de dilution du savoir faire des agents.

Le DI se veut rassurant, il s'agit seulement de placer les structures concernées sous commandement unique. Il nous affirme que si des modifications concernant les compétences des agents était envisagées cela donnerait lieu à un comité technique dédié. Rien de totalement rassurant, donc !

Un débat s'ensuit sur le devenir des recettes locales. La DR de Midi Pyrénées paie un lourd tribut cette année avec la suppression d'un agent dans les RL d'Eauze et de Gaillac.

L'experte de la section de Toulouse du SNAD CGT nous fait part des

difficultés qu'elle a rencontrées quand elle exerçait seule au sein de la recette de Gaillac et combien cette expérience avait eu des conséquences dramatiques sur sa santé.

En employant un ton qui se veut soyeux et transparent – selon ses propres termes –, le DI nous affirme qu'il n'y aura pas de grand soir pour les recettes locales et qu'il discutera de l'avenir des RL

au cas par cas et progressivement en mesurant l'impact des téléprocédures sur la charge de travail des agents et en tenant compte de la nécessité d'accompagner les opérateurs. Malheureusement, Eauze et Gaillac ne bénéficieront pas de cette circonspection affichée... Et cela n'est pas admissible.

Car ce sont les agents qui restent seuls dans ces structures qui paient les pots cassés tout comme les usagers contraints de s'adapter ou de disparaître.

Le point d'information sur le document unique ne voit pas la tension retomber.

Tout d'abord, pour la seconde fois, le DI n'a pas accédé à la demande que nous lui avions faite par écrit de convoquer le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité (ex-IHS), ainsi que le prévoit le règlement type des CT lorsqu'un point de l'ordre du jour porte sur des questions d'hygiène et de sécurité.

Il nous affirme que la DG ne considère que cette obligation s'applique dans le seuls cas où il n'existe pas de CHSCT pour assister au CT. Nous sommes en profond désaccord avec cette analyse et nous nous attacherons à faire préciser ce point de droit. En tout état de cause, le DI étant souverain, il avait toute latitude pour inviter les experts demandés par les représentants du personnel qui, dans le contexte anxieux que nous connaissons, auraient utilement éclairé nos débats sur les risques psychosociaux et les

Au titres des questions diverses évoquées en fin de séance, soit à midi passé :

l'entretien des locaux de la brigade d'Hendaye

A la brigade d'Hendaye, l'emploi BERKANI chargé du ménage a été remplacé par une salariée d'une entreprise privée avec qui la douane a passé un contrat de prestation de services.

Au lieu des 3 heures de ménage quotidien nécessitées par l'entretien d'un bâtiment de 100m² que réalisait l'emploi BERKANI, la société du privé n'assure plus qu'une heure de ménage avec les conséquences que l'on peut imaginer pour l'environnement de travail des agents. encore un bel exemple d'externalisation réussie!

Ce n'est pas la salariée qui réalise ce ménage qui est en cause... mais bien notre administration qui cherche, en toutes choses, à minimiser les coûts

sans soucier des conséquences que cela peut avoir en termes d'exploitation d'une main d'œuvre précaire et mal payée...

le réaménagement des services douaniers des allées marines à Bayonne notamment, ne sont pas de nature à apaiser les esprits des représentants du personnel.

Pour anticiper les problèmes que peuvent générer le réaménagement de locaux ou l'implantation d'un service dans un nouveau bâtiment, nous exigeons que le CHSCT soit systématiquement saisi ainsi que la réglementation en fait obligation à l'administration.

De plus, nous demandons qu'un Comité technique spécial hygiène, sécurité et conditions de travail qui associerait le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité soit convoqué une fois par an.

pour débattre de ces questions (là encore, il s'agit d'une obligation ministérielle).

Sur ces deux dernières propositions, le DI n'émet pas d'opposition. Aussi ne tarderons-nous pas à faire des propositions sur les périmètre des questions à aborder, les experts à convoquer, les documents et informations nécessaires aux débats.

Il est 12h30. Nous avons épuisé l'ordre du jour du comité technique du 26 janvier.

Rendez-vous est pris avec les directeurs en début d'après midi pour le second round du comité technique convoqué pour réexamen des deux sujets qui fâchent: le niveau d'effectifs 2012 pour la DI et le transfert de la jauge.

Sur ces deux sujets; le DI n'aura pas l'occasion d'utiliser son ton soyeux.

A la reprise, à 14 heures, nous lui lisons une déclaration intersyndicale (jointe).

Nous y rappelons notre colère de voir qu'il n'a pas modifié ses projets concernant le niveau d'effectifs et le devenir de la jauge et qu'il n'a pas accédé à nos demandes de documents du 7 février.

Nous lui remettons une pétition signée par nombre d'agents de la DI qui refusent les suppressions d'emplois. C'est la preuve du malaise créé par la RGPP, cette politique qui détruit nos emplois et nos missions.

Nous invitons les directeurs à signer également cette pétition.

Sur ce sujet, nous savons qu'ils se réfugient systématiquement derrière leur fonction qui les oblige à appliquer les instructions de la DG et du Ministère.

Pourtant, s'ils se positionnaient à titre personnel contre cette politique ce serait un signe fort envoyé aux décideurs politiques, surtout à l'approche d'une échéance électorale.

D'autres directeurs ont eu ce courage. A la justice, par exemple, lors de la réorganisation de la carte judiciaire.

Mais nos directeurs n'en sont pas là! Décidé à ne pas participer à cette mascarade de dialogue social, l'ensemble des syndicats quitte la salle pour rejoindre les personnels qui sont déjà réunis devant la direction.

Le directeur paraît désemparé: il ne s'y attendait pas!

Diffusée quatre jours plus tôt, cette pétition a recueilli plus de 350 signatures sur la moitié à peine des services de la DI. Toutes les remontées n'ayant pu se faire en si peu de temps, c'était une gageure. Dans tous les services d'où elle est remontée, la pétition a obtenu

l'unanimité des agents présents, ou peu s'en faut. Nous encourageons tous les agents qui ne l'ont pas encore fait à continuer à signer massivement et à nous l'adresser. Un dépôt des signatures s'effectuera à la fin du mois de février.

Il pensait que nous allions avaler sa soupe en grimaçant un peu mais pas que nous allions renverser l'assiette sur la table.

Un peu plus tard, rassemblés devant la direction, nous expliquerons à la presse la raison de notre colère.

Aujourd'hui, c'est un front uni qui comprend l'ensemble des syndicats et les personnels et qui refuse les suppressions de postes !

Nous savons que les actions de ce genre ne seront pas suffisantes pour imposer d'autres choix politiques à notre administration. Mais elles y contribuent...

Nous allons renforcer nos actions vers les élus, continuer à sensibiliser la presse, agir en justice chaque fois qu'une occasion se présentera, porter les malaises et les conditions de travail dégradées dans l'enceinte des CHS... Ce sera un travail de longue haleine qui nécessitera l'implication de tous les douaniers. La signature de cette pétition est un premier pas et une première réussite.

Le front intersyndical a été long à bâtir mais il est aujourd'hui une réalité.

Autant de raison d'espérer en ce début d'année en une douane qui s'affranchisse enfin de cette logique comptable et absurde pour redevenir une administration économiquement et socialement utile comme l'annonçait fièrement la banderole que nous avons accrochée aux grilles de la direction en cette belle journée d'hiver.



Bordeaux, le 16/02/2012

Monsieur le Président,

Nous y voilà donc !

Avec la réforme du dialogue social et les accords de Bercy, l'unanimité syndicale allait faire avancer les choses...

Nous voici donc convoqués à cette nouvelle réunion du CTSD suite au rejet unanime par les Organisations Syndicales de deux points de l'ordre du jour : les PAE et ER 2012, d'une part, la suppression de la jauge, d'autre part.

Nous avons abondamment argumenté et formulé des observations sur les conséquences dramatiques que provoque cette politique de réduction de postes tant en termes d'exercice des missions que de risques psychosociaux pour les agents.

Cependant, vous n'avez rien modifié à vos funestes projets.

Pourtant ceux-ci sont rejetés par la majorité des personnels. En témoigne le nombre de signatures recueilli en quatre jours par la pétition qui a circulé dans tous les services de la DI.

D'ailleurs, nous vous invitons à signer cette pétition intersyndicale que nous vous demandons de joindre au procès verbal de ce comité technique.

Car, vous, Monsieur le Président et vous, Messieurs les Directeurs régionaux, êtes vous sincèrement convaincus des choix de notre Administration ?

Enfin, nous tenons à vous faire part ici de notre colère : alors que nous vous avons demandé formellement, il y a plus d'une semaine, divers documents afin d'éclairer les organisations syndicales sur vos choix, vous n'avez pas daigné nous répondre (cf. demande jointe du SNAD-CGT en date du 07/02/2012 communiquée à toutes les OS).

Nous prétendons que lorsque l'on affirme se placer sur le terrain de la rationalité, on se doit d'apporter tous les arguments de fait qui justifient, en toute logique, les décisions.

Aussi considérons-nous ce silence comme une marque de mépris à l'égard des personnels et de leurs représentants.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il nous est impossible de cautionner ce non-dialogue social et que nous allons nous attacher à communiquer sur cet état de fait.

Les élus au CTSD de Bordeaux